

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 15 MAI 2017**

Présents : Monsieur Patrick LECAPLAIN Maire,
Mmes : ANDRES, ASSELINE, CHAVENEAU, DE SMET, DORÉ, DURAND,
FERY, HOCHET, MUSET-TARDIF, RAINE, VIDEAU, YVERT.
Mrs : BALU, BOUFFARD, COLOMBE, DEGUSSEAU, DROU, DUTHILLEUL,
FOUCAULT, GUIOC, LEMARIÉ, LESUEUR, RICHEL, SAINT-MARTIN.

Absents excusés:
Mme SANNIER (pouvoir à Barbara RAINE)
Mr HENGBART (pouvoir à Olivier SAINT-MARTIN)

La séance est ouverte à 20 h 30 par le Maire Patrick LECAPLAIN.

Jean-Louis DROU est désigné secrétaire de séance.

Patrick LECAPLAIN demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à Daniel LE BLASTIER, Maire-Adjoint et élu au Conseil Municipal depuis 1989, décédé le 2 avril dernier.

I – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 27/03/2017

Ce document ne faisant l'objet d'aucune observation est **adopté à l'unanimité**.

II – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A- Installation d'un nouveau membre du Conseil Municipal

Patrick LECAPLAIN informe le Conseil Municipal qu'à la suite du décès de Daniel LE BLASTIER, le candidat suivant sur la liste «Unis pour Bretteville», Sandrine YVERT, devient Conseiller Municipal et est installée dans ses fonctions.

Sandrine YVERT se présente à l'ensemble du Conseil Municipal et accepte ses fonctions.

A- Modification du nombre d'adjoints

Le 29 mars 2014, Patrick LECAPLAIN avait proposé de déterminer 8 postes d'Adjoints, il propose de supprimer le poste d'adjoint vacant, les délégations pour l'environnement et du développement durable seront confiées à Barbara Raine.

Jean LEMARIÉ insiste sur l'importance qu'est le développement durable et souhaite qu'il soit bien intégré dans tous les projets à venir de la commune (*tel que les Crêtes*), c'est un volet important de l'action communale. Le développement durable a une mission transverse dans une commune et il souhaite une participation active au sein de la commission communale.

Barbara RAINE indique qu'elle s'engage en prenant cette nouvelle fonction et rapportera, comme le faisait Daniel LE BLASTIER, à l'occasion des conseils municipaux et représentera la commune à Caen la mer.

Adopté à l'unanimité.

B- Révision des indemnités des Conseillers Municipaux délégués

Patrick LECAPLAIN propose de revoir les indemnités des Conseillers Municipaux délégués permettant, malgré tout, de diminuer l'enveloppe budgétaire actuelle des indemnités des élus.

Ainsi pour les Conseillers Municipaux bénéficiant d'une délégation (*Delphine CHAVENEAU, Jacky GUIOC et Jean-Marc LESUEUR*) le taux appliqué à l'indice brut de référence 1022 passerait de 4% à 6%. Pour rappel, le taux applicable au Maire de 45% et le taux applicable aux Adjoints de 16.25 % restent inchangés.

Adopté à l'unanimité.

C- Fusion des école maternelle et élémentaire

Elisabeth DURAND, Maire-Adjoint aux affaires scolaires, informe le Conseil Municipal que l'inspecteur d'académie de Caen a contacté le Maire pour que les deux écoles maternelle et élémentaire puissent être fusionnées.

Cette fusion a été évoquée en commission des affaires scolaires ainsi qu'en conseil d'école en mars dernier, présentée aux représentants des parents d'élèves élus ainsi qu'aux enseignants. Aucune opposition n'a été ressentie, contrairement à 2012 où le projet de fusion avait été refusé par le corps enseignant, les parents d'élèves et le Conseil Municipal. L'école élémentaire rencontre des conditions de direction difficiles depuis quelques années. La directrice de l'école maternelle a postulé pour la direction de l'école fusionnée et vient d'obtenir sa nomination. Monsieur LECAPLAIN avait vivement insisté sur l'intérêt qu'elle obtienne ce poste.

Selon l'inspection d'académie, les fusions sont nécessaires et correspondent à l'évolution demandée par l'Education Nationale. Une fusion permet notamment d'assurer une meilleure continuité pédagogique, de faciliter la prise en charge des élèves avec des besoins éducatifs particuliers.

Catherine DE SMET souhaite rappeler les raisons du refus de 2012, en effet, les conditions étaient très différentes et la fusion ne tenait pas compte de l'intérêt des enfants, le cycle scolaire intégrait la grande section de maternelle et le CP, ces deux niveaux auraient donc pu fusionner et une fermeture de classe était inévitable. Cette année, les enjeux sont différents car il n'y a plus de cycle grande section/CP et une ouverture de classe est prévue, la Directrice nommée est tout à fait compétente pour ce poste. Catherine DE SMET profite de son intervention pour lancer le sujet des rythmes scolaires, même si les textes ne sont pas encore sortis, il faut penser à travailler dans l'intérêt des enfants et commencer à étudier le sujet, les rythmes scolaires sont de très bonne qualité à Bretteville et sont attractifs pour les familles, les parents se sont habitués à ces rythmes, il serait dommage de tout changer de nouveau. Elle rappelle le travail plus fructueux des enfants en matinée.

Maud VIDEAU indique que le groupe de travail en charge du PEDT (*Projet Educatif Territorial*) étudiera le sujet en son temps.

Mélanie MUSET-TARDIF rappelle que le Directeur académique interviendra dans cette organisation et précise qu'il sera nécessaire de suivre ses instructions afin qu'il y ait une unité pour l'ensemble des communes dans l'unique intérêt des enfants.

Elisabeth DURAND précise qu'il faut attendre les directives avant toute discussion.

Il est demandé au Conseil Municipal d'entériner la fermeture de l'école maternelle et l'évolution de l'école élémentaire en école primaire pour la rentrée 2017/2018.

Adopté à l'unanimité.

III – AFFAIRES FINANCIÈRES - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Alain COLOMBE, Maire-Adjoint aux finances, indique qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative n°1, afin de régulariser des écritures comptables. Il est demandé au Conseil Municipal de valider la DM, équilibrée en fonctionnement et en investissement.

Adopté à l'unanimité.

Laurent BALU demande s'il y a un retour de la Commission locales d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Caen la mer. Patrick LECAPLAIN précise qu'actuellement, ce ne sont que des commissions préparatoires, les 1^{ers} chiffres seront votés en juin.

IV – JEUNESSE – RENOUELEMENT DU CONTRAT JEUNESSE

Maud VIDEAU informe que le contrat Enfance Jeunesse, signé pour une durée de 4 ans, est arrivé à échéance au 31 décembre 2016. La Caisse d'Allocation Familiale était dans l'attente de la convention avec la CNAF (*Caisse Nationale d'Allocation Familiale*), elle vient d'informer la commune qu'il est possible de renouveler le contrat enfance jeunesse, avec effet au 1^{er} janvier 2017 et ce, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31/12/2020. Ce contrat concerne le développement des actions pour la jeunesse (*centres aérés et RAM*), en contre partie de ces actions, la CAF verse à la commune une participation dont le montant n'est pas encore défini, ni les conditions exigées.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer le renouvellement de ce contrat, pour 4 ans.

Adopté à l'unanimité.

V – CULTURE – MISE A DISPOSITION DE LA BARONNIE SOUS CONDITIONS POUR DES ACTIONS CULTURELLES

Sophie HOCHET rappelle que la commission culture a proposé un festival d'humour et de comédie le vendredi 12 mai et le samedi 13 mai 2017, le prestataire a proposé 4 pièces de théâtre, il a été convenu que la commune puisse bénéficier de 40 % des recettes en compensation de la mise à disposition gratuite de la Baronnie.

Elle profite de son intervention pour dresser un bilan de ce week-end, 280 entrées ont été enregistrées, réparties sur les 4 spectacles. Le bilan est honorable pour une 1^{ère} édition, il y a eu un très bon relais de communication (*journaux, France 3, Caen la mer...*). Il s'agit maintenant de définir en commission culture si ce festival doit être pérennisé, sous quelle forme.

Jean LEMARIÉ confirme la très bonne communication et la qualité des spectacles mais déplore le manque d'intérêt des Brettevillais.

François DEGUSSEAU souhaite féliciter Sophie HOCHET pour cette action, il fallait oser le faire, les 280 entrées montrent que l'on peut construire quelque chose, c'est un très bon début, une très bonne base qu'il faut consolider en commission.

Patrick LECAPLAIN soutient cette action et remercie la commission culture, il est tout à fait possible de pérenniser ces actions et une communication sera relayée dans le bulletin afin de sensibiliser les Brettevillais.

Adopté à l'unanimité.

VI – TRAVAUX – SDEC : EFFACEMENT DES RÉSEAUX RUE DU VALLON, DE L'AVENIR ET DE NORMANDIE

Jean-Louis DROU indique que le Conseil Municipal a délibéré lors de sa réunion du 12 septembre dernier pour l'inscription des travaux d'effacement de réseaux dans les rues du Vallon, de l'Avenir et de Normandie (*partiel*).

Il s'agit maintenant de valider l'étude définitive, le coût est légèrement modifié dû à la réalisation de travaux sous voirie (*les trottoirs n'étant pas exploitables car trop de réseaux souterrains*). Le coût total de l'opération par le SDEC est de 166 524.72 € TTC, la participation de la commune s'élevant à 128 195.06 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

VII- PERSONNEL COMMUNAL : INDEMNITÉS POUR ELECTIONS

Alain COLOMBE rappelle que les travaux supplémentaires effectués par les agents lors des élections peuvent être compensés, soit en récupérant le temps effectué, soit par le paiement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires, soit pour les catégories A, (*qui ne peuvent percevoir d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires*), par la perception de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour le versement de cette indemnité forfaitaire complémentaire.

Adopté à l'unanimité.

VIII – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

➤ **Patrick LECAPLAIN** informe sur :

- ↪ Les séances du Conseil Municipal du 2^{ème} semestre : le 11/09, le 23/10 et le 11/12
Serge BOUFFARD et Jean LEMARIÉ regrettent qu'il n'y ait pas une réunion par mois afin de profiter de temps pour discuter de sujets tels que la communauté urbaine.
- ↪ Le Quartier Koenig : une dizaine d'entreprises est actuellement en cours d'acquisition de parcelles, il ne reste que quelques terrains et les bâtiments existants.
- ↪ ZAC de la Maslière : présentation du projet de logements collectifs par Caen la mer habitat.
François DEGUSSEAU s'interroge sur la pertinence de prévoir des logements de faible niveau (R+2) alors qu'il y aura un front urbain vers Beaulieu, le long du boulevard des pépinières. Si l'on veut faire un axe structurant vers Caen, la hauteur des logements sera trop faible et contraire aux orientations de la loi biodiversité.
Jean-Louis DROU précise que c'est un choix de prévoir des logements de faible niveau.

➤ Jacky GUIOC, Conseiller Municipal délégué, Président de l'AJBO indique que tous les élus sont attendus pour encadrer des activités à l'occasion de « Tous en Fêtes », le 17 juin. Le but de cette journée est de construire des liens entre les associations et la commune, il précise que ce n'est pas du seul ressort de l'AJBO.

IV - QUESTIONS DIVERSES

Les Elus de la minorité souhaitent inscrire, au titre des questions diverses, le point suivant:

- Projet d'urbanisation du "Triangle des Crêtes", quel est le calendrier général, quand aura lieu la réunion publique ?

Patrick LECAPLAIN indique que suite à de nouveaux ateliers, il n'était pas possible de proposer la réunion publique à la date prévue initialement (*le 17/05*), Il souligne l'importance de la concertation, nécessaire afin que le projet puisse être poursuivi dans les meilleures conditions. Une réunion de travail est prévue avec l'aménageur où sera abordée le planning du déroulement du projet pour respecter au mieux celui initialement prévu en intégrant les réunions de concertation.

François DEGUSSEAU demande une vigilance particulière afin que les délais ne soient pas trop dépassés. Initialement, le projet devait être arrêté pour la fin d'année afin de lancer les travaux au 2^{ème} semestre 2018. Il serait intéressant d'obtenir un planning bien précis, pour déterminer les dates des différentes procédures et identifier les phases d'instruction. La concertation est, certes, un acte nécessaire mais il faut en déterminer les limites afin que le projet avance, il y aura également des concertations obligatoires pour la déclaration de projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.